



EN IMAGE

COIGNIÈRES Les moutons de retour au Val Favry pour l'écopâturage

Depuis le 19 mars et l'arrivée des beaux jours printaniers, des moutons (de la race Shropshire, la plus ancienne race de moutons au Royaume-Uni) sont revenus dans leur enclos situé aux abords du Val Favry, à Coignières, pour reprendre l'écopâturage. Cette technique naturelle permet une gestion écologique des espaces verts en remplaçant la fauche mécanique par du pâturage, engendrant ainsi moins de bruit, moins de pollution et aidant à la préservation de la biodiversité et de l'environnement. Un panneau explicatif, apposé sur la clôture de l'enclos et mis en place par SQY, précise que « ces animaux sont herbivores. Ils n'ont pas besoin de recevoir plus de nourriture. Il est inutile de leur donner à manger ce qui pourrait les rendre malades ». Mais les promeneurs peuvent venir les voir (sans les toucher) pour les admirer.

TRAPPES Des travaux dans la rue Jean Jaurès condamnent la rue la nuit

Les automobilistes qui passent d'habitude par la rue Jean Jaurès, à Trappes, devront emprunter la déviation mise en place car des travaux nocturnes y sont effectués jusqu'au 28 mars.

« Avis aux automobilistes qui circulent par le centre-ville de Trappes, et notamment par la rue Jean Jaurès, qui passe devant l'hôtel de ville. Des travaux ont lieu dans ladite rue et vont inclure une fermeture de l'axe routier, de minuit à 7 h du matin, du 24 au 28 mars, ainsi que l'interdiction du stationnement, aux mêmes horaires, du côté impair de la rue. Ces travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement sont réalisés par la SEVESCO. Une première phase du chantier s'est déjà déroulée, du 17 au 21 mars. Pendant ces travaux « la rue sera fermée sauf pour les bus, les riverains et les véhicules de secours. Une déviation sera mise en place via les rues Pierre Sémard et l'allée des Yvelines », fait savoir la municipalité trappiste sur sa page Facebook. La vitesse sera limitée à 30 km/h et un alternat de circulation sera mis en place, pendant toute la durée des travaux.

LES CLAYES-SOUS-BOIS

La commune récompensée par la CAF pour son projet social

La municipalité a récemment obtenu un agrément de la CAF dans le cadre du renouvellement de son projet social pour la période 2025-2028.

► ALEXIS CIMOLINO

La commune des Clayes-sous-Bois a récemment reçu un agrément de la Caisse d'allocations familiales (CAF). Celui-ci est lié au renouvellement du projet social, porté par le service Vie de quartier de la municipalité, pour la période 2025-2028, annonce la Ville dans un communiqué.

« Le projet social des Clayes-sous-Bois se distingue par son approche globale, centrée sur le soutien aux familles, l'accompagnement des jeunes et la promotion de l'inclusion. En renouvelant son partenariat avec la CAF, la Ville s'engage à poursuivre et à renforcer les actions existantes pour favoriser la solidarité et l'égalité des chances dans la commune. Ce projet vise à créer des liens forts entre les habitants, tout en offrant des solutions concrètes aux défis, est-il précisé dans le communiqué. L'objectif est

de rendre les services accessibles à tous, en mettant l'accent sur la proximité et l'accompagnement personnalisé. Le service Vie de quartier [...] continue d'œuvrer pour améliorer les conditions de vie et répondre aux besoins spécifiques de chaque quartier. »

Porté par le service Vie de quartier de la commune

Cet agrément offre l'opportunité à la commune de bénéficier « de financements supplémentaires qui permettront de soutenir des initiatives locales sur plusieurs fronts », se réjouit également la municipalité dans le communiqué, citant, parmi les actions financées, « des dispositifs d'accompagnement scolaire, des ateliers pour les parents, des aides aux projets pour les jeunes adultes, ainsi que des événements visant à renforcer le lien social entre les générations ». « Cet



L'obtention de l'agrément « marque une nouvelle étape dans l'engagement de la Ville en faveur du bien-être et de l'inclusion sociale de ses habitants », résume la municipalité.

agrément permet également d'élargir l'accès aux droits pour les habitants et de soutenir ceux qui rencontrent des difficultés particulières, qu'elles soient financières, sociales, ou liées au logement... », ajoute le communiqué.

L'obtention de l'agrément « marque une nouvelle étape dans l'engagement de la Ville en faveur du bien-être et de l'inclusion sociale de ses habitants », résume la municipalité. Cette dernière estime que cet agrément « renforce la coopération entre la Ville et les acteurs locaux, qu'ils soient associatifs ou institutionnels », coopération « essentielle pour garantir la réussite

du projet social et pour répondre aux besoins spécifiques de la population ».

« Avec ce renouvellement, la Ville [...] poursuit son engagement pour une société plus inclusive et solidaire, poursuit le communiqué. L'agrément de la CAF [...] permet de continuer à déployer des solutions concrètes face aux enjeux sociaux de la commune. Et de conclure : « La commune [...] continue ainsi de s'inscrire dans une dynamique de progrès et de solidarité, au service de l'ensemble de ses habitants, tout en affirmant sa volonté de favoriser une qualité de vie pour tous. » ■

MAGNY-LES-HAMEAUX

Un atelier sur la construction d'un four solaire à la Maison de l'environnement ce samedi

L'association Magny en transition anime un atelier où elle apprend à construire un four solaire, le 29 mars à la Maison de l'environnement.

Vous ne savez pas trop comment fonctionne un four solaire et êtes curieux de le découvrir ? Venez même apprendre à en construire un. L'association Magny en transition organise, le 29 mars de 14 h à 17 h à la Maison de l'environnement, à Magny-les-Hameaux, un atelier sur la construction d'un four solaire. « Venez apprendre et aider à construire un four solaire avec les bénévoles de notre association », indique la Ville sur son site internet, précisant aussi que « cet atelier aura lieu avant l'assemblée générale de Magny en transition et à côté du MagLab qui proposera des visites de ses équipements ». Pour plus de détails, envoyer un courriel à magnyentransition@gmail.com.

